

**Promotion de la santé et prévention des risques liés
à la consommation de substances psychoactives
chez les jeunes de 10 à 24 ans**

**Cadre de référence des
Tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ)**

Édition 2024



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Groupe de travail du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale

Maude Béliveau, organisatrice communautaire, TAPJ Duberger-Les Saules

Isabelle Côté, organisatrice communautaire, TAPJ Beauport-Ste-Brigitte-de-Laval

Valérie Houle, agente de planification, de programmation et de recherche

Daniel Presseau, organisateur communautaire, TAPJ de l'Ouest

Stéphanie Sauvageau, organisatrice communautaire, TAPJ de Portneuf

Participants aux comités de sages

Amélie Aubet, MDJ La Marginale (TAPJ La Source)

Sandra Boutet, MRC de La Côte-de-Beaupré (TAPJ Côte-de-Beaupré)

Natacha Breton-Dallaire, TRIP Jeunesse (TAPJ Beauport-Ste-Brigitte-de-Laval)

Noémie Dubois-Comtois, MDJ L'Ancienne-Lorette (TAPJ Ouest)

Zoé Gagnon-Raymond, Entraide-Parents (TAPJ Duberger-Les Saules)

Alice Legault-Coulombe, Entraide jeunesse (plusieurs TAPJ)

Cassandra Lessard, MDJ La Baraque (TAPJ Charlevoix – Cap Jeunesse)

Sabrina Moreau, Alternatif 12-35 (MDJ Val-Bélair) (TAPJ de la Jacques-Cartier)

Stéphane Moreau, Ville de Québec (plusieurs TAPJ)

Sylvie Sauvageau, MDJ La Parenthèse (TAPJ Québec-Centre)

Rédaction et soutien aux travaux

Valérie Houle, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Note : Ce document remplace tout autre document de gestion ou cadre de référence produit antérieurement au sujet des tables d'actions préventives jeunesse.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, avril 2024



PRÉSENTATION DES TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ)

Une TAPJ est un mécanisme local de concertation dont les membres ont à cœur le bien-être des jeunes de 10 à 24 ans et qui met en œuvre des projets préventifs selon les besoins identifiés et les pratiques reconnues efficaces ou prometteuses.

Les membres proviennent notamment du milieu communautaire, de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, ainsi que du municipal et du réseau de la santé et des services sociaux.

Les structures locales varient. Elles sont constituées d'un comité exécutif qui assure le suivi des travaux avec l'organisation communautaire.

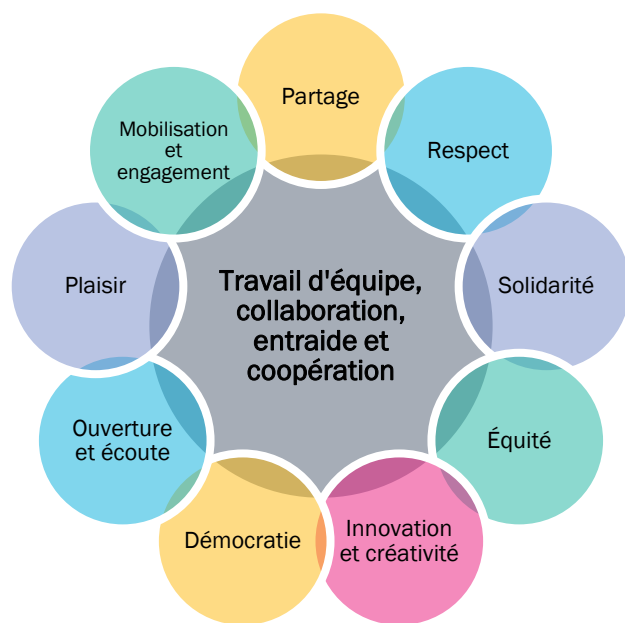
Les neuf TAPJ¹ partagent une vision commune

Valoriser une approche positive de promotion de la santé (bien-être, qualité de vie et développement optimal des jeunes)

S'intéresser aux jeunes dans leur globalité plutôt qu'aux différentes problématiques

Prévenir les difficultés (rehaussement des facteurs de protection et réduction des facteurs de risque)

Les membres des TAPJ partagent des valeurs, étant à la base des principes qui guident leurs actions



- › Valorisation et soutien à toute action contribuant au plein potentiel des jeunes et à leur pouvoir d'agir
- › Positionnement des jeunes et de leurs proches au cœur des actions, notamment en favorisant leur participation active aux processus décisionnels
- › Reconnaissance de l'expertise d'une diversité d'acteurs provenant de plusieurs secteurs d'intervention et de leur contribution à une concertation intersectorielle constructive
- › Importance de l'innovation et de la créativité, tout en s'inspirant des pratiques efficaces ou prometteuses

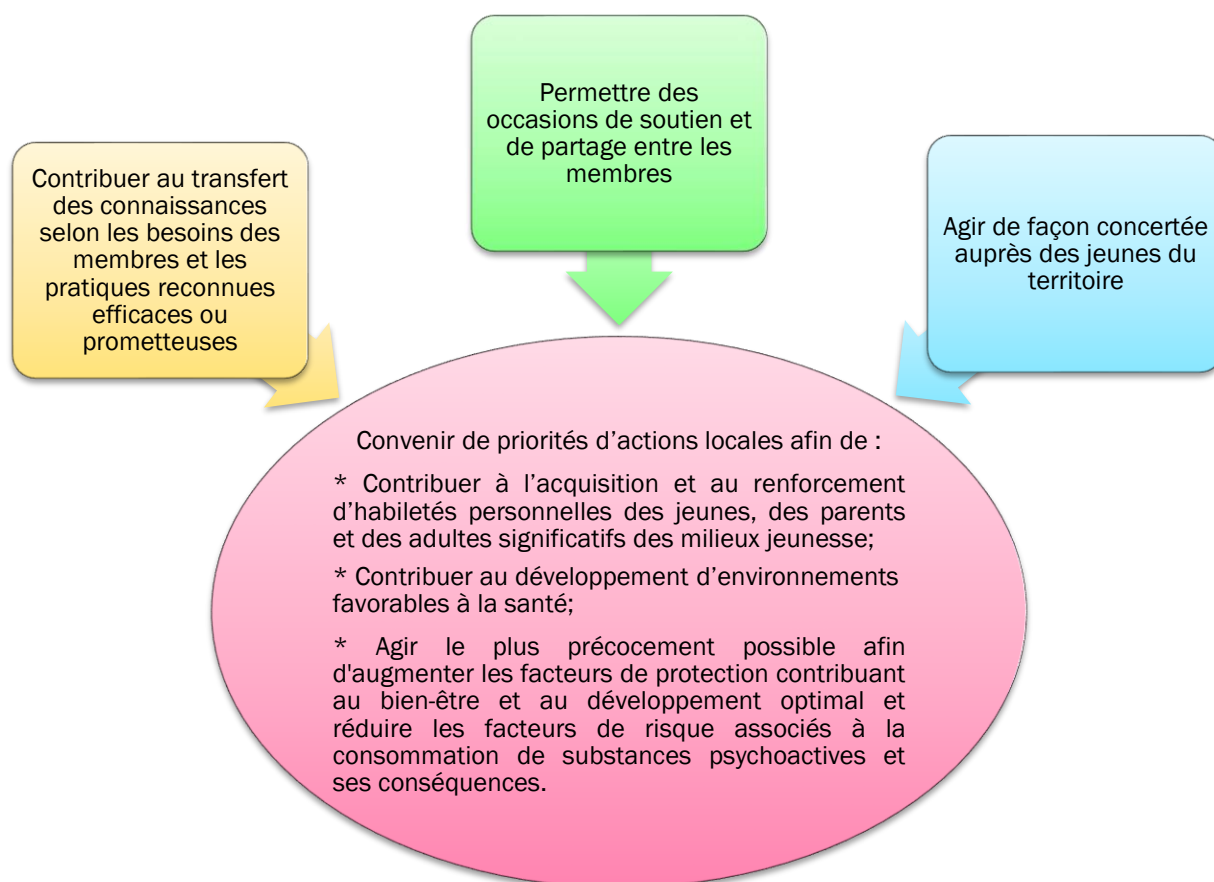
¹ Voir l'annexe 1 pour le nom des neuf TAPJ et l'annexe 2 pour l'historique régional.



ORIENTATIONS RÉGIONALES DES TAPJ

Cette section présente les objectifs, les ancrages du programme régional des TAPJ en santé publique, les clientèles cibles, les priorités d'actions locales ainsi que les rôles et responsabilités des principaux acteurs.

Objectifs des TAPJ



Ancrages du programme régional des TAPJ

Depuis 1990, les TAPJ ont traversé plusieurs transformations du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 2016, le programme des TAPJ se situe dans le cadre financier de la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Différents ancrages permettent de justifier ce rattachement, dont la Loi sur la santé publique. En cohérence avec les fonctions du directeur de santé publique et les priorités régionales, le soutien aux TAPJ s'inscrit dans les actions prioritaires de la DSPublique.



Clientèles cibles

› Jeunes de 10 à 24 ans du territoire de la TAPJ

Il est essentiel de considérer les besoins spécifiques des jeunes selon leur groupe d'âge. Les jeunes de 10 à 24 ans n'ont pas tous les mêmes besoins et présentent des caractéristiques développementales qui leur sont propres. Certains moments sont plus favorables aux interventions préventives, notamment les périodes de transition qu'est le passage vers le secondaire ou vers la vie adulte.

› Parents et adultes significatifs des milieux de vie des jeunes

À tout âge, la présence de parents et d'autres adultes significatifs (famille élargie, enseignants, intervenants, etc.) représente un facteur de protection important pour les jeunes. Les projets des TAPJ destinés à ces personnes de l'entourage permettent de viser des objectifs préventifs chez les jeunes.

Priorités d'actions locales

Chaque TAPJ doit se donner un plan d'action pouvant se déployer sur plus d'un an et qui inclut des priorités d'actions locales qui peuvent être définies à partir des sources suivantes :

- › Les besoins identifiés par les membres de la table;
- › Une consultation des jeunes du territoire;
- › Les facteurs de risque (⚡) et de protection (♥) reconnus en prévention des problèmes de consommation, qui peuvent également contribuer à la réduction d'autres problématiques psychosociales et à renforcer le développement optimal des jeunes.

Le tableau de la page suivante présente, par groupe d'âge et par niveau d'intervention, les facteurs pouvant être ciblés dans les plans d'action locaux et les projets. Ces facteurs se combinent de façon différente pour chaque individu et peuvent évoluer selon les contextes et les événements. Il importe de préciser qu'en général, plus d'un facteur de risque est nécessaire afin d'augmenter les probabilités de la survenue d'un problème. Ces facteurs ne peuvent être considérés comme des causes, mais plutôt comme des éléments qui influencent la progression ou non vers une difficulté. En revanche, un ou plusieurs facteurs de protection peuvent contribuer à amoindrir ce risque.

Les principaux chercheurs sur le sujet s'entendent pour dire que le genre, l'âge et le statut socio-économique sont des facteurs de risque importants. Ainsi, les TAPJ pourront avoir une attention particulière sur les besoins spécifiques des jeunes, sur les changements liés aux différents stades de développement (annexe 4) et au fait que les jeunes de milieux défavorisés sont exposés à davantage de facteurs de risque.



Tableau 1 : Facteurs de risque et de protection pouvant être ciblés dans les plans d'action locaux et les projets, par groupe d'âge et par niveau d'intervention

	Jeunes	Parents/Famille	Milieus de vie
10 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Impulsivité ⚡ Stress, détresse ⚡ Difficultés académiques ♥ Estime de soi élevé ♥ Réussite scolaire ♥ Habiletés à se faire des amis ♥ Saines habitudes de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Pratiques éducatives incohérentes ⚡ Conflits familiaux ⚡ Attitudes favorables des parents face à la consommation ⚡ Supervision inadéquate des parents ♥ Lien d'attachement élevé ♥ Bonne communication et discipline axée sur la discussion ♥ Soutien de la famille élargie ♥ Rituels familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Faible appartenance ou engagement à l'école ⚡ Règles permissives et attitudes des pairs quant à la consommation ♥ Groupe de pairs positifs ♥ Engagement à l'école ♥ Partenariat entre l'école et la famille ♥ Disponibilités des ressources
15 à 19 ans	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Difficultés académiques ⚡ Perceptions erronées sur la consommation ⚡ Faibles habiletés sociales ⚡ Stress, détresse ♥ Réussite scolaire ♥ Estime de soi élevé ♥ Bonnes habiletés de résolution de problèmes ♥ Saines habitudes de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Supervision inadéquate des parents ⚡ Faible attachement avec les parents ♥ Lien d'attachement élevé ♥ Encadrement et supervision prévisible ♥ Soutien entre les membres de la famille ♥ Rituels familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Faible appartenance ou engagement à l'école ⚡ Pairs problématiques ou consommateurs ⚡ Normes permissives de la communauté quant à la consommation ♥ Présence d'un adulte significatif ♥ Engagement et appartenance dans plus d'un milieu ♥ Normes positives valorisées ♥ Disponibilités des ressources
20 à 24 ans	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Rejet des rôles adultes traditionnels ⚡ Stress, détresse ♥ Exploration de son identité ♥ Perception d'être capable de faire des choix et d'être indépendant ♥ Motivation à réussir 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Vivre seul ⚡ Conflits familiaux ♥ Lien d'attachement élevé ♥ Équilibre entre l'autonomie et la relation avec la famille ♥ Être en couple 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Pairs consommateurs ⚡ Normes permissives de la communauté quant à la consommation ♥ Obtention d'un diplôme ♥ Avoir un emploi ♥ Opportunités d'exploration dans le travail et les études ♥ Lien significatif avec des adultes extérieurs à la famille
	⚡ Genre	⚡ Âge	⚡ Ménage socioéconomique faible

Sources : Brisson (2014), Stone et coll. (2012), Viner et coll. (2012), Gagnon et Rochefort (2010), SAMHSA (2009), Noël et coll. (2006), MSSS (2001).



Rôles et responsabilités

Membres locaux	<ul style="list-style-type: none">› Participer activement aux activités de la table› Mettre à contribution son expertise› Identifier les besoins locaux des jeunes, des parents et des adultes significatifs des milieux jeunesse› Collaborer à l'élaboration et à l'actualisation du plan d'action local› Développer et déposer des projets qui répondent aux besoins identifiés par les membres
Comité exécutif (fonctionnement défini localement)	<ul style="list-style-type: none">› <i>Composition</i>: au moins trois membres forment le comité exécutif, dont l'organisateur.trice communautaire› Veiller au bon fonctionnement de la table› S'assurer de l'organisation et de l'animation des rencontres› S'assurer du respect du cadre de référence en collaboration avec les membres› S'assurer de la mise en place d'un processus d'analyse des projets déposés
Comité régional TAPJ	<ul style="list-style-type: none">› <i>Composition</i> : les organisateurs.trices communautaires des TAPJ et l'agente de planification, de programmation et de recherche de la DSPublique› Convenir d'un plan d'action régional des TAPJ annuellement› Assurer l'analyse et le suivi des projets régionaux› Faire des recommandations à la DSPublique sur l'utilisation des sommes disponibles en fin d'année financière, notamment afin de soutenir la formation régionale› Assurer une représentation au sein du Réseau d'échange et d'information sur les jeunes (REIJ) et faire la liaison au sujet des préoccupations émises
Organisation communautaire (OC/CIUSSCN²)	<ul style="list-style-type: none">› Mobiliser les acteurs locaux› Veiller au bon fonctionnement de la table› Effectuer les suivis auprès des membres› Transmettre à la DSPublique les recommandations du comité d'analyse des projets› Assurer la liaison avec la DSPublique
DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none">› Soutenir sur le plan des pratiques efficaces ou prometteuses en promotion et prévention› Financer les projets recommandés par les TAPJ, les projets spéciaux et les projets visant l'utilisation des sommes en fin d'année financière› Assurer un suivi financier régional› Participer et contribuer à l'organisation des rencontres régionales avec les OC

² Ressources de santé publique confiées au Bureau du Président-directeur général adjoint



GESTION DU FINANCEMENT DES TAPJ

Cette section porte sur la gestion de l'enveloppe financière allouée à chacune des TAPJ. Il s'agit d'un point de départ pour l'ensemble des TAPJ de la Capitale-Nationale. Il est important de vérifier si des règles locales supplémentaires ont été ajoutées. Il est possible de consulter des exemples de règles locales développées par les tables au cours des dernières années à l'annexe 5.

QUELQUES DÉFINITIONS

Membre de TAPJ : toute organisation qui a un intérêt marqué pour la jeunesse et qui offre des services aux jeunes.

Membre responsable de projet : les organismes à but non-lucratif et les établissements scolaires peuvent être responsable d'un projet TAPJ.

Budget

Budget régional

Le budget alloué par la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale est d'un peu plus de 305 000 \$ en 2023-2024³. L'indexation et les sommes disponibles pour chacune des TAPJ sont confirmées annuellement. Ce financement demeure lié aux décisions budgétaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Année financière

Afin d'être en cohérence avec le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux, ce financement est octroyé à l'intérieur d'une année financière commençant au 1^{er} avril et se terminant au 31 mars.

Frais de vie associative

Le budget alloué à chacune des tables est destiné au financement de projets préventifs selon les priorités d'actions identifiées localement. De ce budget déterminé annuellement, une proportion pouvant aller jusqu'à 5 % peut être réservée pour les frais de fonctionnement (vie associative). Le remboursement de ces frais se fera conformément aux politiques en vigueur au CIUSSS de la Capitale-Nationale. Ainsi, il sera possible de rembourser "le montant réel des frais de repas (incluant le pourboire, mais excluant toute dépense liée à l'alcool)".

Transfert de connaissances et perfectionnement

Une proportion du budget annuel pouvant aller jusqu'à 15 % peut également être utilisée pour le transfert de connaissances et le perfectionnement (ex. : formation, livres). Le choix des activités réalisées dans ce poste budgétaire doit permettre de soutenir les pratiques prometteuses ou efficaces. Il est possible de rehausser cette proportion avec les sommes résiduelles des frais de vie associative. Advenant que les besoins des membres excèdent la proportion convenue ou que des opportunités se présentent, une demande de projet de table peut être déposée.

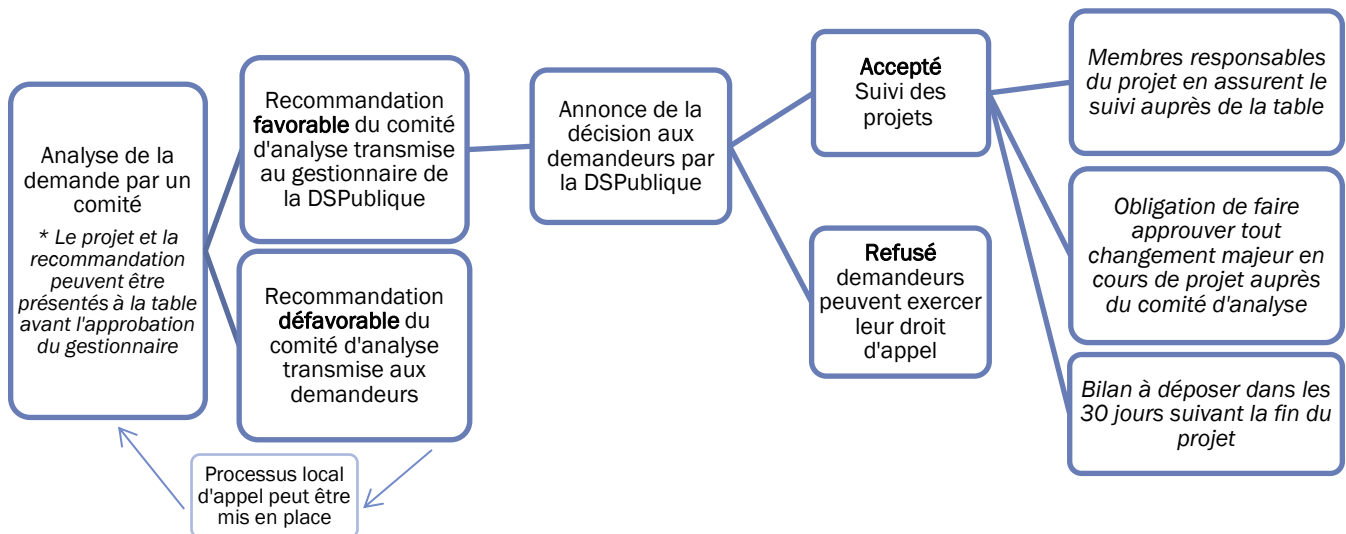
³ Voir l'annexe 1 pour la répartition des montants alloués à chaque TAPJ.



Demande de financement de projets locaux

Les projets sont reçus et analysés par un comité composé d'au moins trois membres, dont l'organisateur.trice communautaire. Les membres qui déposent un projet ne peuvent en faire l'analyse. Un retour est suggéré à l'ensemble des membres sur les projets déposés et les recommandations du comité d'analyse. La façon de faire ce retour relève du fonctionnement et des règles locales.

La figure suivante présente le cheminement habituel d'une demande de financement de projets à une TAPJ. Une fois le projet accepté, les organismes responsables ont six mois pour le débiter.



Dans le cas où le bilan du projet n'était pas déposé dans les 30 jours suivant la fin du projet, les organismes responsables ne pourront formuler de nouvelle demande de projet tant que la situation demeure.

Les montants non dépensés devront être retournés au CIUSSS de la Capitale-Nationale, à moins qu'une modalité d'utilisation des sommes résiduelles n'ait été convenue localement avec l'appui d'une majorité des membres de la TAPJ. Il appartient à chaque table de déterminer les particularités de cette majorité (ex. : plus de 50 %, 2/3 ou 3/4 des membres, etc.).

Exclusions

- ▶ Achat de matériel de prévention (destiné aux jeunes ou aux parents) sans dépôt de projet structuré
- ▶ Projets de recherche fondamentale et organisationnelle
- ▶ Enquêtes, sauf celles s'intégrant à la structuration des activités
- ▶ Coûts d'exploitation et d'administration des organismes
- ▶ Acquisition ou location récurrente de biens immobiliers (dans le cas d'infrastructure au sol (ex. : cabanon), le financement serait conditionnel à une discussion en TAPJ locale sur leur pertinence et leur importance dans la réalisation du projet)
- ▶ Toute activité à but lucratif



Critères de financement

CADRE DE RÉFÉRENCE	Demande de financement n'est pas pour une activité ou un service déjà offert au sein de la programmation régulière des organismes demandeurs
	Contribution de deux organismes membres au projet <i>Dérogation possible, voir processus dans la section suivante</i>
	Formulaire de dépôt de projet complet, en incluant une description des engagements et de la contribution des différents partenaires à la réalisation du projet
	Réponse à une priorité d'action identifiée et convenue par les membres de la table, sans doubler un autre projet
FINANCEMENT	Financement d'un même projet possible à plus d'une reprise, pour un maximum de trois fois <i>Dérogation possible, voir le processus dans la section « Demande de dérogation »</i>
	Activités n'ont pas commencé au moment de l'analyse <i>Dans le cas contraire, des explications devront être transmises avec le dépôt du projet et l'organisme doit être prêt à assumer un refus du financement</i>
	Contributions financières et matérielles autres que la TAPJ
	Réalisme du budget déposé <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion maximum de 10 % du budget demandé • Frais de déplacement selon la réalité locale ou les besoins du projet
CONTENU	Clarté des objectifs et des activités prévues
	Réalisme entre les objectifs du projet et la durée de sa réalisation
	Cohérence des moyens proposés avec les stades de développement et les facteurs de risque ou de protection identifiés dans le formulaire de dépôt
IMPACT	Projet entraîne des répercussions sur le territoire de la TAPJ
	S'il y a achat de matériel, une disponibilité ou un partage est envisagé pour d'autres membres, afin de le rendre disponible pour d'autres jeunes.
	Intensité des actions (par exemple, planification sur quelques semaines, engagement de la clientèle ciblée à différentes étapes du projet, réinvestissement des apprentissages)



Projets spéciaux

Tout projet spécial doit minimalement correspondre aux critères de financement exposés dans la grille précédente.

Projet de table

Un projet de table doit avoir un impact notable sur la communauté, avec un rayonnement plus large qu'un projet régulier. Il présente un caractère structurant et mobilisateur, tout en permettant à tous les membres de s'impliquer et de développer un sentiment d'appartenance à la TAPJ.

Afin d'être financé, il devra être détaillé dans un formulaire de dépôt de projet permettant d'apprécier le processus collectif et répondre aux critères suivants :

- › Être issu d'une réflexion collective et répondre à une vision commune de la table;
- › Être coordonné par un sous-comité de travail ou par l'ensemble des membres.

Projet inter-tables

Si aucun partenariat local n'est disponible ou si la nature particulière du projet rend pertinent et nécessaire de s'associer à des organismes d'autres territoires, il est possible de développer un projet inter-tables. Il faut s'assurer de tenir compte de l'autonomie de fonctionnement de chacune des TAPJ.

Afin d'être financé, il devra répondre aux critères supplémentaires suivants :

- › Dans le cas où les règles locales établies par chaque TAPJ diffèrent, le projet doit respecter les règles les plus contraignantes;
- › Si le projet double d'envergure parce qu'il couvre deux territoires, le financement maximal établi par les règles les plus contraignantes pourrait être octroyé par chacune des TAPJ. Le cas échéant, les partenaires du projet devront démontrer la pertinence des dépenses supplémentaires.
- › Le financement offert par chaque TAPJ doit être proportionnel au nombre de jeunes desservis ou à l'intensité des actions pour chacun des territoires, à moins d'une entente entre les deux TAPJ.
- › Les comités d'analyse des TAPJ concernées doivent évaluer le projet. Ils peuvent décider de le faire ensemble ou séparément.

Projet régional

Si une ou plusieurs tables souhaitent concevoir un projet à caractère régional, elles devront obtenir l'appui d'une majorité de leurs membres. Un membre par table pourrait être nommé afin d'être responsable du projet.

Afin d'être financé, il devra répondre aux critères supplémentaires suivants :

- › Les objectifs du projet doivent s'inspirer des objectifs généraux des TAPJ;
- › Un montage financier proportionnel au financement de chacune des tables pourra être constitué;
- › L'analyse et le suivi du projet déposé se feront au comité régional des TAPJ.

Règle de financement

Comme pour l'ensemble du financement des TAPJ, le financement de projets spéciaux est annuel et le renouvellement est déterminé selon les critères convenus dans le présent cadre de référence (voir critères de financement et demande de dérogation).



Demande de dérogation

Principe

S'assurer de la disponibilité financière locale afin de soutenir les nouveaux projets et les besoins émergents, tout en permettant de poursuivre certains projets structurants et mobilisateurs

Situations locales particulières considérées	Étapes à réaliser
Dépôt sans partenaire en raison d'un éloignement géographique ou d'une réalité locale particulière	<ol style="list-style-type: none">1. Avant la rédaction et le dépôt du projet, le demandeur doit lancer un appel à tous auprès des membres, selon le fonctionnement local (ex. : courriel, rencontre, etc.).2. Si aucun partenariat n'est possible, le demandeur peut envisager un appel à l'ensemble des TAPJ par l'entremise des OC, selon la nature du projet.3. Si aucun partenariat n'est possible à ce stade-ci, le demandeur peut déposer le formulaire complété au comité d'analyse local.
Volonté de poursuivre un projet local au-delà des trois années admissibles	<ol style="list-style-type: none">1. Les organismes responsables doivent déposer la nouvelle demande et le bilan du projet au comité d'analyse en précisant les éléments suivants :<ol style="list-style-type: none">a. Arguments favorables à la reconduite du projet;b. Précisions sur l'intensité des actions dans le cadre de la nouvelle demande (soit déjà présente ou rehaussée);c. Exploration des financements alternatifs.2. Le comité d'analyse s'assure que la demande de dérogation ne limite la disponibilité financière pour d'autres projets⁴;3. Après l'évaluation positive du comité d'analyse, l'organisateur.trice communautaire transmet la demande de dérogation à la DSPublique avec l'argumentaire détaillé et la recommandation favorable.

Dans tous les cas, une demande de dérogation doit être soumise à l'approbation du comité exécutif et de la majorité de membres de la TAPJ, avant d'être transmise à la DSPublique.

Reddition de comptes de la TAPJ

Une reddition de comptes annuelle doit être transmise à la DSPublique par l'organisateur.trice communautaire à la fin de l'année financière. Le formulaire sera transmis par courriel au moment opportun avec les précisions nécessaires sur la date de retour.

Une mise en commun des sommes disponibles en fin d'année financière peut permettre de financer des projets spéciaux ou tout autre projet déterminé par le comité régional des TAPJ.

⁴ Les modalités d'application de cette étape peuvent être définies localement en déterminant, par exemple, un moment de l'année pour recevoir les demandes de dérogation.



ANNEXES

ANNEXE 1 – TAPJ de la Capitale-Nationale

ANNEXE 2 – Historique

ANNEXE 3 – Ancrages du programme régional des TAPJ

ANNEXE 4 – Stades de développement des jeunes

ANNEXE 5 – Exemples de règles locales adoptées par certaines TAPJ

ANNEXE 6 – Formulaire



ANNEXE 1 : TAPJ de la Capitale-Nationale

TAPJ	Budget annuel 2023-2024
0360002 - TAPJ Charlevoix (Cap Jeunesse)	27 869 \$
9902083 - TAPJ Portneuf	28 173 \$
9902119 - TAPJ Beauport-Ste-Brigitte-Ile-d'Orléans	29 951 \$
9902120 - TAPJ de la Jacques-Cartier	40 304 \$
9902121 - TAPJ La Source	38 305 \$
9902122 - TAPJ Côte-de-Beaupré	16 126 \$
9902125 - TAPJ de l'Ouest	40 340 \$
9902321 - TAPJ Québec-Centre	60 265 \$
9902322 - TAPJ Duberger Les Saules	24 610 \$
	305 943 \$



ANNEXE 2 : Historique

- En 1989, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans la foulée des travaux du rapport Bertrand, confiait à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec (RRSSS), le mandat d'assumer la coordination multisectorielle des actions préventives initiées par les différents partenaires qui s'intéressent ou qui œuvrent à la promotion de la santé et à la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes. À cet effet, la RRSSS élabore un programme-cadre de prévention primaire en toxicomanie et de promotion de la santé qui a pour cible les jeunes et les adultes significatifs, soit les parents, les professeurs et les autres intervenants.
- En 1990, un comité régional multisectoriel de promotion de la santé et de prévention de la toxicomanie est mis sur pied afin de planifier, coordonner et proposer le financement de projets en lien avec cette problématique. Au même moment, 11 tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ) multisectorielles sont créées. Celles-ci regroupent plus de 200 représentants jeunesse provenant du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, du réseau de l'éducation, de la justice, de la sécurité sociale et du municipal. On définit alors le rôle des TAPJ comme suit :
 - Mobiliser les organismes en vue d'agir de façon concertée en promotion et prévention;
 - Déterminer les priorités d'actions locales à partir des orientations régionales;
 - Développer la complémentarité, l'harmonisation et la coordination des actions.
- En 1994, le problème de l'alcoolisme et l'usage abusif de psychotropes ont été retenus dans les huit priorités de santé et de bien-être adoptées par le conseil d'administration de la RRSSS. Le plan d'action régional qui en découlait mettait l'accent sur des stratégies promotionnelles et préventives.
- En juin 1996, la RRSSS adoptait le *Plan régional d'organisation de services (PROS) en toxicomanie 1996-2002* et retenait des objectifs pour la jeunesse.
- En septembre 1996, à la demande de la commission régionale sur la toxicomanie de la RRSSS, étaient adoptés par la RRSSS les documents « Programme de prévention de la toxicomanie chez les jeunes de 10 à 14 ans et les parents » et « Répertoire d'outils ».
- En juin 1997, on procédait à la mise sur pied d'un comité des responsables des TAPJ, dont le mandat était de :
 - favoriser une meilleure diffusion de l'information entre les territoires de la région;
 - favoriser l'échange d'expertise entre les TAPJ et la mise en commun des ressources;
 - favoriser la mise en place de projets régionaux.



- En 2000, la RRSSS adoptait le cadre de gestion des budgets consacrés aux tables d'actions préventives jeunesse qui avait pour effet de transférer aux centres locaux de services communautaires (CLSC) la gestion et l'imputabilité rattachées aux TAPJ. On comptait ainsi :
 - favoriser l'imputabilité des CLSC au regard de la gestion des activités qui y sont réalisées;
 - simplifier le processus de gestion des projets;
 - diminuer le nombre d'intermédiaires au cours des différentes étapes de cheminement d'un projet (dépôt, analyse, mise en œuvre, suivi et évaluation).

- Avant le transfert de la gestion des budgets TAPJ aux CLSC, les projets approuvés par une TAPJ étaient retournés à la RRSSS où l'on procédait de nouveau à leur analyse avant de les soumettre au conseil d'administration. Par la suite, les subventions des projets adoptés étaient versées aux organismes fiduciaires, ce qui occasionnait de longs délais entre le dépôt des projets et leur réalisation. Trois bilans des projets réalisés par les TAPJ de la région de la Capitale-Nationale ont été réalisés, soit un bilan des projets de 1993 à 1998, un autre de 1995 à 1998 et un dernier de 1999 à 2004. Ces bilans avaient pour objectifs de dresser le portrait des actions réalisées, de connaître les clientèles rejointes et les stratégies utilisées et enfin de dégager certains constats permettant de nourrir la réflexion liée aux orientations à privilégier.

- À la suite du dépôt du bilan 1999 à 2004 réalisé par la Direction régionale de santé publique (DRSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (Agence), l'Agence entreprend des travaux afin d'actualiser le cadre régional des tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ). Plusieurs constats font alors ressortir la pertinence d'enclencher cette démarche :
 - les nombreux changements de représentants au sein des TAPJ ont entraîné, au fil du temps, l'effritement d'une compréhension commune et approfondie du cadre régional TAPJ. Ainsi, un certain décalage est apparu graduellement entre l'intention initiale du cadre régional et la compréhension qu'en ont les membres concernant notamment ses applications, ses règles et ses objectifs;
 - avec le temps, certaines disparités et iniquités entre les territoires de la région ont été constatées au regard du déploiement et de l'actualisation du cadre régional.

- Ces travaux entrepris en 2005 se sont poursuivis jusqu'en 2006. Des consultations, des activités régionales, des rencontres du comité toxicomanie formé sur cette problématique au sein des TAPJ, ainsi que des rencontres avec les organismes de 2^e ligne en toxicomanie, ont grandement contribué à nourrir la réflexion de l'Agence quant à l'actualisation du programme régional TAPJ. L'ensemble de la démarche aura permis une révision en profondeur du programme et l'identification des besoins des membres afin d'assurer la continuité du programme. Les principaux besoins qui ont été soulevés au cours de la démarche sont les suivants :
 - soutenir les membres des TAPJ sur le plan des connaissances, des approches et des outils d'intervention en matière de prévention des dépendances chez les jeunes;
 - favoriser le développement de liens visant la complémentarité du travail des TAPJ avec celui des ressources de 2^e ligne en dépendance jeunesse;



- favoriser l'intégration des TAPJ au sein des équipes jeunesse des centres de santé et de services sociaux (CSSS);
 - assurer la cohérence entre les actions des TAPJ et les orientations prises par les CSSS en matière de dépendance et pour les jeunes en difficulté.
- En 2016, après près de dix ans de fonctionnement avec ce cadre de référence, les membres de TAPJ et les organisateurs communautaires ont ciblé un certain nombre d'éléments problématiques. Les insatisfactions se faisaient de plus en plus nombreuses.

Dans le contexte du nouveau rattachement du programme TAPJ à la DSPublique, il s'avérait pertinent de revoir le cadre de référence, de le mettre à jour et d'inscrire cette concertation locale dans le contexte du nouveau plan d'action régional en santé publique. Cette mise à jour a été possible grâce à la participation de nombreux membres des TAPJ qui ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de consultation et de rédaction au cours de l'année 2016-2017.

- À l'automne 2023, le comité régional des TAPJ amorce une mise à jour du cadre de 2016. Au fil des dernières années, des précisions étaient requises sur certains aspects du cadre. Un comité de travail composé de quelques organisateurs.trices communautaires a été mobilisé pour orienter les travaux et un comité de sages a été constitué de représentant.es de toutes les TAPJ. Les projets spéciaux y sont définis, ainsi que le processus de demande de dérogation. Certains critères d'analyse sont ajustés.



ANNEXE 3 : Ancrages du programme régional des TAPJ

Depuis 1990, les TAPJ ont traversé plusieurs transformations du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 2016, le programme des TAPJ se situe dans le cadre financier de la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Différents ancrages permettent de justifier ce rattachement, dont la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Selon l'article 373 de la LSSSS (chapitre S-4.2), le directeur de santé publique a la responsabilité, notamment :

- D'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller le CIUSSS sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitables;
- D'identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et, lorsqu'il le juge approprié, de prendre des mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser cette action.

Comme décrit dans le Plan d'action régional de santé publique (PAR 2016-2020), deux des quatre fonctions essentielles de santé publique sont au cœur de l'action des TAPJ :

Promotion de la santé et du bien-être	Prévention
<ul style="list-style-type: none">•Vise à inciter les communautés, les groupes et les individus à faire des choix favorables à la santé et au bien-être, leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none">•Regroupe des activités qui se rapportent aux facteurs de risque associés aux maladies, aux problèmes psychosociaux et aux traumatismes. Elle vise à éviter l'apparition des problèmes, mais également à ralentir la progression de la maladie par une détection précoce.

En cohérence avec les fonctions du directeur de santé publique et les fonctions essentielles de santé publique, le soutien aux TAPJ se trouve parmi les actions du PAR 2016-2020 sous deux services :

- soutien à l'implantation d'interventions visant à développer la capacité des personnes à faire des choix éclairés en matière de consommation d'alcool, de drogues, d'autres substances psychoactives, et de pratique des jeux de hasard et d'argent (2-3);
- soutien d'initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (2-10).



ANNEXE 4 : Stades de développement des jeunes

Étapes de l'adolescence	Développement physique	Développement cognitif	Développement psychologique
<p>Début de l'adolescence</p> <p>~ 11-13 ans "Collégiens"</p>	<p>Métamorphose physique – Premiers signes pubertaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> filles : seins, pilosité, début des menstruations, croissance staturale ; garçons : augmentation du volume testiculaire et du pénis, pilosité, premières éjaculations, mue de la voix, augmentation de la musculature, croissance staturale. 	<ul style="list-style-type: none"> Les intérêts intellectuels se développent. Apparition de l'intelligence opératoire formelle [1], raisonnement hypothético-déductif, augmentation de la capacité d'abstraction. La pensée formelle porte à présent sur des énoncés verbaux. Réflexion sociétale plus approfondie. 	<ul style="list-style-type: none"> Préoccupations liées à l'image du corps, questionnements sur la normalité des transformations pubertaires. Début du processus de séparation/individuation entraînant éventuellement des conflits avec les parents. Nécessité d'un espace intime physique et psychologique. Influence plus importante du groupe de pairs. Oscillation entre des comportements d'enfant et des comportements adultomorphes. Caractère "lunatique", sautes d'humeur. Expression émotionnelle plus agie que verbalisée. Test des règles et des limites. Intérêt croissant pour la différence des sexes.
<p>Mi-adolescence</p> <p>~ 13-17 ans "Lycéens"</p> <p>Phase d'expérimentation et de subjectivation</p>	<p>Dernières étapes des transformations physiques de la puberté. Poursuite de la croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'augmentation de la capacité d'abstraction. Apparition de la logique des propositions permettant d'accéder à un nombre infiniment plus grand d'opérations. La concentration peut être perturbée par les mouvements émotionnels. Intérêt pour le raisonnement intellectuel et sociétal. Réflexions sur le sens de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Contraste entre les sentiments d'invulnérabilité, de toute-puissance et un manque sous-jacent de confiance en soi. Phase d'expérimentation et de prise de risque dans tous les domaines afin d'accéder à la construction de l'identité (processus de subjectivation). Réactions impulsives face à des situations anxiogènes ou dépressiogènes. Tendance à la distance avec ses propres parents. Ajustement continu au corps changeant. Importance de réussite de l'intégration dans un groupe de pairs. Questionnements sur la normalité. Amélioration des capacités d'expression émotionnelle. Expérimentation des sentiments amoureux et passionnels. Intérêt augmenté pour la sexualité.
<p>Fin de l'adolescence</p> <p>17-21 ans</p> <p>Stabilisation identitaire</p>	<p>Fin de la croissance pubertaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de mener un raisonnement complet du début à la fin. Capacités de stabilisation des relations intimes affectives et sexuelles. Préoccupation augmentée pour l'avenir. Poursuite de l'intérêt pour le raisonnement intellectuel et sociétal. 	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation plus marquée de l'identité, en particulier de l'identité sexuelle. Amélioration de la stabilité émotionnelle. Augmentation de la préoccupation pour les autres et leurs désirs. Meilleure confiance en soi. Augmentation de l'indépendance. Les rapports avec les pairs restent importants, développement de relations duelles plus approfondies. Regain d'intérêt pour les traditions et la culture.

TABLEAU 1 : Étapes du développement physique, cognitif et psychologique à l'adolescence. Inspiré de figure du *Lancet*, Sawyer 2012;379:1630-1640.

Source : http://www.sfsante-ado.org/wp-content/uploads/2013/02/00_Dos_Devernay_Neuro.pdf



Fonctionnement

- › Comité exécutif représenté par 3 à 5 membres de la TAPJ incluant l'organisateur communautaire. Idéalement au moins un représentant de chacun des sous-comités y sera présent.
- › Pour pouvoir assister aux formations offertes par la TAPJ, un membre doit être présent à une rencontre sur deux.
- › Trois absences consécutives (motivées ou non) remettent en question la motivation du membre, et si ce dernier désire continuer à la table, il devra être présent à cinq rencontres avant d'être fiduciaire.

Processus décisionnel

- › Une « forte majorité » est considérée comme étant les 2/3 des membres de la table.
- › À noter qu'il est dans le droit de l'organisateur communautaire d'exiger un vote secret lors de situations particulières.

Dépôt de projets

- › Une résolution du conseil d'administration de l'organisme doit accompagner la demande de dépôt de projet.
- › Pour qu'une demande de financement soit admissible, au moins un des deux organismes présentant, le projet doit avoir participé à la moitié des réunions des 12 mois précédant la date de dépôt.
- › Les établissements publics et parapublics doivent se concerter avec le milieu communautaire.

Financement de projets

- › Les subventions accordées sont d'un montant maximal de 4 000 \$ sous réserve des fonds nécessaires.
- › Pour pouvoir être responsables de la gestion financière d'un projet, les membres doivent avoir été présents à au moins cinq rencontres.
- › Le montant maximum accordé pour les ressources humaines est de 20 \$/h, plus les avantages sociaux (16 %) et des frais de gestion maximum de 10 %.



- **Formulaire de dépôt et de bilan de projet**
- **Formulaire de sélection de projets**





TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ) FORMULAIRE DE DÉPÔT ET DE BILAN DE PROJET

Année : _____ Choisir une année - _____ Choisir une année

Dépôt de projet
 Bilan de projet

1- PRÉSENTATION DU PROJET

1^{re} organisation responsable :	Entrer le texte		
2^e organisation responsable :	Entrer le texte		
Titre du projet :	Entrer le texte		
Période de réalisation :	Du : Choisir une date	Au : Choisir une date	
Projet financé pour la :	1^{re} fois <input type="checkbox"/>	2^e fois <input type="checkbox"/>	3^e fois <input type="checkbox"/> Dérogation <input type="checkbox"/> #
Déposé à la TAPJ de :	Choisir une TAPJ		
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Table <input type="checkbox"/> Inter-tables <input type="checkbox"/> Régional		

Description sommaire du projet

Entrer le texte

Description sommaire de la clientèle ciblée

Entrer le texte

À quel objectif du plan d'action local de la TAPJ ou à quelle priorité locale votre projet répond-t-il et comment ?

Entrer le texte

Demande déposée le : _____ Choisir une date

Budget total du projet : _____

Budget demandé : _____



2- INFORMATIONS GÉNÉRALES (deux organisations responsables de la réalisation et du bilan du projet)

Nom de l'organisation responsable de la gestion financière :		Entrer le texte				
Adresse :	Entrer le texte		Ville :	Entrer le texte	Code postal :	Entrer le texte
Téléphone :	Entrer le texte		Courriel :	Entrer le texte		
Nom du répondant :	Entrer le texte		Fonction :	Entrer le texte		
Type de contribution :	Entrer le texte					

Nom de l'organisation partenaire :		Entrer le texte				
Adresse :	Entrer le texte		Ville :	Entrer le texte	Code postal :	Entrer le texte
Téléphone :	Entrer le texte		Courriel :	Entrer le texte		
Nom du répondant :	Entrer le texte		Fonction :	Entrer le texte		
Type de contribution :	Entrer le texte					

Organisations partenaires du projet	
Nom de l'organisation et du répondant	Détaillez les types de collaboration (ressources humaines, fournitures de bureau, prêt de local, encadrement clinique, etc.)
Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte



3- FACTEURS DE RISQUE/ PROTECTION (cochez les 5 facteurs sur lesquels le projet aura le plus d'impact)

Ce tableau présente par groupe d'âge, les facteurs pouvant être ciblés dans les plans d'action locaux et les projets. Ces facteurs se combinent de façon différente pour chaque individu et peuvent évoluer selon les contextes et les événements. Il importe de préciser qu'en général, plus d'un facteur de risque est nécessaire afin d'augmenter les probabilités de la survenue d'un problème. Ils ne peuvent être considérés comme des causes, mais plutôt comme des éléments qui influencent la progression ou non vers une difficulté. En revanche, un ou plusieurs facteurs de protection peuvent contribuer à amoindrir ce risque.

	Jeunes	Parents - familles	Milieus de vie
10 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Impulsivité <input type="checkbox"/> ✎ Stress, détresse <input type="checkbox"/> ✎ Difficultés académiques <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Pratiques éducatives incohérentes <input type="checkbox"/> ✎ Conflits familiaux <input type="checkbox"/> ✎ Attitudes favorables des parents face à la consommation <input type="checkbox"/> ✎ Supervision inadéquate des parents <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Faible appartenance ou engagement à l'école <input type="checkbox"/> ✎ Règles permissives et attitudes des pairs quant à la consommation <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Estime de soi élevé <input type="checkbox"/> ♥ Réussite scolaire <input type="checkbox"/> ♥ Habilités à se faire des amis <input type="checkbox"/> ♥ Saines habitudes de vie <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Lien d'attachement élevé <input type="checkbox"/> ♥ Bonne communication et discipline axée sur la discussion <input type="checkbox"/> ♥ Soutien de la famille élargie <input type="checkbox"/> ♥ Rituels familiaux <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Groupe de pairs positifs <input type="checkbox"/> ♥ Engagement à l'école <input type="checkbox"/> ♥ Partenariat entre l'école et la famille <input type="checkbox"/> ♥ Disponibilités des ressources <input type="checkbox"/>
15 à 19 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Difficultés académiques <input type="checkbox"/> ✎ Perceptions erronées sur la consommation <input type="checkbox"/> ✎ Faibles habilités sociales <input type="checkbox"/> ✎ Stress, détresse <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Supervision inadéquate des parents <input type="checkbox"/> ✎ Faible lien d'attachement avec les parents <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Faible appartenance ou engagement à l'école <input type="checkbox"/> ✎ Pairs problématiques ou consommateurs <input type="checkbox"/> ✎ Normes permissives de la communauté quant à la consommation <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Réussite scolaire <input type="checkbox"/> ♥ Estime de soi élevé <input type="checkbox"/> ♥ Bonnes habilités de résolution de problèmes <input type="checkbox"/> ♥ Saines habitudes de vie <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Lien d'attachement élevé <input type="checkbox"/> ♥ Encadrement et supervision prévisible <input type="checkbox"/> ♥ Soutien entre les membres de la famille <input type="checkbox"/> ♥ Rituels familiaux <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Présence d'un adulte significatif <input type="checkbox"/> ♥ Engagement et appartenance dans plus d'un milieu <input type="checkbox"/> ♥ Normes positives valorisées <input type="checkbox"/> ♥ Disponibilités des ressources <input type="checkbox"/>
20 à 24 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Rejet des rôles adultes traditionnels <input type="checkbox"/> ✎ Stress, détresse <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Vivre seul <input type="checkbox"/> ✎ Conflits familiaux <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Pairs consommateurs <input type="checkbox"/> ✎ Normes permissives de la communauté quant à la consommation <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Exploration de son identité <input type="checkbox"/> ♥ Perception d'être capable de faire des choix et d'être indépendant <input type="checkbox"/> ♥ Motivation à réussir <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Lien d'attachement élevé <input type="checkbox"/> ♥ Équilibre entre l'autonomie et la relation avec la famille <input type="checkbox"/> ♥ Être en couple <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Obtention d'un diplôme <input type="checkbox"/> ♥ Avoir un emploi <input type="checkbox"/> ♥ Opportunités d'exploration dans le travail et les études <input type="checkbox"/> ♥ Lien significatif avec des adultes extérieurs à la famille <input type="checkbox"/>

Sources : Brisson (2014), Stone et coll. (2012), Viner et coll. (2012), Gagnon et Rochefort (2010), SAMHSA (2009), Noel et coll. (2006), MSSS (2001).



4- PLAN D'ACTION DU PROJET

Les objectifs de votre plan d'action doivent être en lien avec les facteurs de risque/protection identifiés à la section 3. Ces objectifs peuvent aussi être en lien avec une priorité de votre TAPJ. La colonne « Bilan des réalisations » est à compléter lors du dépôt du bilan de votre projet.

Objectifs	Moyens ou activités	Résultats attendus	Échéancier	Bilan des réalisations 1- activités / 2- résultats
Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte
Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte	Entrer le texte



5- BUDGET

Les chiffres de la colonne « Montants prévus » sont ceux que vous prévoyez lors du dépôt de votre projet. SVP cocher la case « Montants confirmés » lorsqu'un revenu est déjà confirmé lors du dépôt de votre demande de projet. Les chiffres inscrits dans la colonne « Montants réels » sont à compléter lors du bilan de votre projet.

Revenus			
Contributions financières (dans la mesure du possible, précisez ce qui sera financé par chaque organisation)	Montants prévus	Montants confirmés	Montants réels (bilan)
TAPJ (détaillez) Entrer le texte		<input type="checkbox"/>	
Organisation responsable (détaillez) Entrer le texte		<input type="checkbox"/>	
Entrer le texte		<input type="checkbox"/>	
Entrer le texte		<input type="checkbox"/>	
Total des revenus	0,00		0,00

Dépenses			
Postes budgétaires	Provenance de la contribution (qui paie quoi; détaillez)	Montants prévus	Montants réels (bilan)
Ressources humaines (détaillez le nombre d'heures, le salaire, etc.) Entrer le texte	Entrer le texte		
Frais de déplacement (détaillez) Entrer le texte	Entrer le texte		
Matériel et équipement (détaillez) Entrer le texte	Entrer le texte		
Autre (détaillez) Entrer le texte	Entrer le texte		
Total des dépenses		0,00	0,00



Finances à la fin du projet	Revenus réels	Dépenses réelles	Solde (déficit)
Précisions, au besoin Entrer le texte			

→ *Les montants non dépensés devront être retournés au CIUSSS de la Capitale-Nationale, à moins qu'une modalité d'utilisation des sommes résiduelles n'ait été convenue localement avec l'appui d'une majorité des membres de la TAPJ.*



6- BILAN DU PROJET

Un bilan du projet doit être remis dans un délai de 30 jours suivant la fin du projet. Dans le cas contraire, les organisations responsables ne pourront formuler de nouvelles demandes de projet tant que la situation demeure.

Quels sont les bons coups dans la réalisation du projet?

Entrer le texte

Avez-vous rencontré des obstacles dans la réalisation du projet?

Entrer le texte

Quels sont les apprentissages que vous avez faits à la suite de la réalisation de ce projet?

Entrer le texte

Voyez-vous des suites à la réalisation du projet?

Entrer le texte

7- COMMENTAIRES OU PRÉCISIONS

Si vous voulez ajouter des informations qui ne sont pas incluses ailleurs dans le formulaire, que ce soit lors du dépôt ou du bilan de projet

Entrer le texte





TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ) FORMULAIRE DE SÉLECTION DE PROJET

Année : Choisir une année - Choisir une année

Type de projet Régulier Table Inter-tables Régional

Demande déposée à la TAPJ de : Entrez le texte ici

Organisme (ou comité) responsable : Entrez le texte ici

Titre du projet : Entrez le texte ici

		Évaluation
CADRE DE RÉFÉRENCE	Demande de financement n'est pas pour une activité ou un service déjà offert au sein de la programmation régulière des organismes demandeurs	<input type="checkbox"/> Oui → <i>projet refusé</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>poursuite de l'analyse</i>
	Contribution de deux organismes membres au projet	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>projet refusé</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>dérogation demandée</i>
	<i>Si dérogation demandée sur la contribution de deux organismes membres :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à tous les membres de la TAPJ avant le dépôt; • Appel aux membres des autres TAPJ. 	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>dérogation refusée</i>
	Formulaire de dépôt de projet complet	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>demande de précisions</i>
	Réponse à une priorité d'action identifiée et convenue par les membres de la table, sans dédoubler un autre projet	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>demande de précisions</i>
FINANCEMENT	Financement d'un même projet possible à plus d'une reprise, pour un maximum de trois fois	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} à 3 ^e → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> 4 ^e et + → <i>projet refusé</i> <input type="checkbox"/> 4 ^e et + → <i>dérogation demandée</i>
	<i>Si dérogation demandée sur le financement au-delà des 3 fois :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des arguments favorables à la reconduite • Précisions sur l'intensité des actions, • Exploration des financements alternatifs • Disponibilité financière pour d'autres projets 	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>dérogation refusée</i>
	Les activités n'ont pas commencé au moment de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non débuté → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Débuté → <i>demande de précisions</i>
	Contributions financière et matérielle autres que la TAPJ	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>projet refusé</i>
	Réalisme du budget déposé (frais de gestion maximum de 10 % et frais de déplacement selon la réalité locale ou les besoins du projet)	<input type="checkbox"/> Oui → <i>poursuite de l'analyse</i> <input type="checkbox"/> Non → <i>demande de précisions</i>



CONTENU	Clarté des objectifs et des activités prévues	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	Réalisme entre les objectifs du projet et la durée de sa réalisation	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	Cohérence des moyens proposés avec les stades de développement et les facteurs de risque ou de protection identifiés dans le formulaire de dépôt	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
IMPACT	Projet entraîne des répercussions sur le territoire de la TAPJ	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	S'il y a achat de matériel, une disponibilité ou un partage est envisagé pour d'autres membres, afin de le rendre disponible pour d'autres jeunes.	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	Intensité des actions <i>(ex. : planification sur quelques semaines, engagement de la clientèle ciblée à différentes étapes du projet, réinvestissement des apprentissages)</i>	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>

PROJETS SPÉCIAUX	Projet de table <ul style="list-style-type: none"> • Issu d'une réflexion collective, répond à une vision commune de la table • Coordonné par un sous-comité de travail ou par l'ensemble des membres 	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	Projet inter-tables <ul style="list-style-type: none"> • Validation du respect des règles locales les plus contraignantes • Financement proportionnel au nombre de jeunes desservis ou à l'intensité des actions sur chaque territoire, à moins d'une entente 	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>
	Projet régional <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs inspirés des objectifs généraux des TAPJ • Montage financier proportionnel au financement de chaque table 	<input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i>	<input type="checkbox"/> <i>Minimal</i>	<input type="checkbox"/> <i>En partie</i>	<input type="checkbox"/> <i>Totalement</i>

Recommandation : **Accepté** **À modifier** **Refusé**

Projet financé pour la : 1^{re} fois 2^e fois 3^e fois Dérogation #

Commentaires ou précisions

Entrez le texte ici

Budget total : Entrez le montant ici

Budget demandé : Entrez le montant ici

Budget recommandé : Entrez le montant ici

Comité d'analyse tenu le : Choisir une date Nombre de personnes présentes (minimum 3) : _____

Signature du responsable de la TAPJ ou substitut : _____

